#### DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16

Affichage le : 26/10/16

Transmission préfecture le : 26/10/16

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20161014-lmc194898-DE-1-1

Du: 26/10/16

Délibération exécutoire le : 26/10/16

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 octobre 2016

# POLITIQUE C04 SPORT APPROBATION DU SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT, POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA COLLINE D'ELANCOURT EN VUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer au financement de l'aménagement de la Colline d'Elancourt à hauteur de 1,5 million d'euros sous condition suspensive que Paris soit élue ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le 13 septembre 2017.

AR Préfecture du : 26/10/16 2016-CD-3-5436.1 : 1/3

N°: 078-227806460-20161014-lmc194898-DE-1-1

AUTORISE le Président du Conseil départemental à signer tout document contractuel relatif à la mise en œuvre des modalités financières de ce projet.

DIT que cette contribution sera imputée au chapitre 204 article 204 182 du budget départemental des exercices suivants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 26/10/16 2016-CD-3-5436.1 : 2/3 N° : 078-227806460-20161014-lmc194898-DE-1-1

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL

#### Séance du vendredi 14 octobre 2016

## APPROBATION DU SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT, POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA COLLINE D'ELANCOURT EN VUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2): Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5): Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.

AR Préfecture du : 26/10/16 2016-CD-3-5436.1 : 3/3

N°: 078-227806460-20161014-lmc194898-DE-1-1